



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et
Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

LXXIII.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

L X X I I I.

(7) Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de larmes ,

Toutes les fois que *craindre* est suivi de la conjonction *que*, la particule *ne*, doit se trouver, ou dans le premier, ou dans le second membre de la phrase. Dans le premier, *je ne crains pas qu'il verse trop de larmes* : & ici cette particule est négative. Dans le second, *je crains qu'il ne verse trop de larmes*, & ici la même particule (je dis la même, si l'on n'a égard qu'au son, est prohibitive.

Racine lui-même nous donne un bel exemple de l'un & de l'autre en deux vers qui se suivent ; & qui sont dits par Andromaque parlant de son fils à Pyrrhus, acte, I, Scene 4.

*Hélas ! on ne craint point qu'il venge un jour son pere.
On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mere.*

Quintilien, *Liv. I, Chap. 5*, fait assez sentir la différence qu'il y a entre ces deux particules dans sa langue, d'où elles ont passé dans la nôtre, qui emploie la prohibitive dans les mêmes cas que le latin, c'est-à-dire, après *craindre*, *empêcher*, *prendre garde*, *de peur que*, & autres mots semblables.

On distinguera bien aisément ces deux particules, si l'on veut considérer que la prohibitive n'est jamais suivie de *pas*, ou de *point*, comme la négative l'est ordinairement ; & que, si l'on mettoit *pas* ou *point* après la prohibitive, il en résulteroit un contre sens. Par exem-

(7) Bérénice, V, 5, 46.

ple,

ple, si dans ce dernier vers de Racine nous disions, *on craint qu'il n'essuyât pas les larmes de sa mere*, nous dirions précisément le contraire de ce que Racine a dit.

J'avoue que cette particule prohibitive paroît redondante en notre langue, mais elle y est de temps immémorial. Pourquoi ne respecterions-nous pas des usages si anciens ?

L X X I V.

(8) *Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet,*

Voilà le seul exemple qui reste dans tout Racine d'un *le*, pronom relatif, mais après son verbe, & avant un mot qui commence par une voyelle. *Condamnez-le à l'amende*. Encore faut-il observer que cela se trouve dans une Comédie. Mais dans les premières éditions de sa *Thébaïde* & de son *Alexandre*, il y en avoit cinq ou six autres exemples, qu'il a tous réformés dans les éditions suivantes. Il a donc senti que *le* placé ainsi bleffoit l'oreille. Pourquoi la bleffe-t-il ? Parce qu'elle trouvera dans l'émissive une syllabe de trop, si l'on appuie sur *le*, sans faire sentir l'élisson. Ou s'il est totalement éliidé à cause de la voyelle suivante, alors *le à l'amende* font entendre *la, la*, cacophonie.

L X X V.

(9) *Apprenez.... qu'il n'est point de Rois....
Qui sur le trône assis n'enviassent peut-être
Au-dessus de leur gloire un naufrage élevé,
Que Rome & quarante ans ont à peine achevé.*

(8) *Plaideurs*, II, 13, 22.

(9) *Mithridate*, III, 4, 33.

Tome II.

C c